

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 22 juin 2023 à 18h30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 16 au 23 juin 2023 :

	i a été affiché du 16 au 23 juin 2023 :
23-3-1.	Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
23-3-2. 23-3-3.	
	3
23-3-10.	Affaires juridiques Actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) Acquisition d'une parcelle 7 et 7bis rue du Bosquiel – BV 146 Cession d'une entité foncière sise 1348 à 1368 avenue du Général de Gaulle cadastrée section BI46 à Réalisation d'une opération de construction
23-3-12.	Environnement Création de micro-forêts- Convention avec l'entreprise Beeforest
23-3-13.	Enfance Maison de l'enfance – Règlement de fonctionnement – Modification
23-3-14.	Ecole Contrat d'association des écoles privées
23-3-15.	<u>Vie associative</u> Association Repair Café – Subvention exceptionnelle
23-3-17.	Sport Versement d'une bourse aux sportifs de haut niveau Sportif de haut niveau – Aide financière à Martin Lefevre Association Boxe – Subvention exceptionnelle
	<u>Développement durable</u> Energie – Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP Acquisition de récupérateur d'eau de pluie – Participation communale
	<u>Finances</u> Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 Créances éteintes- surendettement

23-3-23. Placement de fonds sur un compte à terme

53 -

Date de la convocation : le 16 juin 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Etaient présents: M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, X. BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Etaient absents excusés (ayant donné pouvoir): Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Béatrice LAURENCEL (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE)

Etaient absents: Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, M. le Maire fait le point sur :

- la publication du prochain Bon Mag et les informations transmises aux Bonduois sur l'avancée des travaux municipaux,
- l'avancement des travaux de l'avenue du Général de Gaulle,
- l'étude intercommunale pour l'amélioration de la prochaine concession de transports publics qui interviendra début 2025.
- l'équipement prochain de la ville en trottinettes et vélos électriques

Délibération n°23-3-1- Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

- M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué, est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

<u>Délibération n°23-3-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification</u>

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- M. le Maire fait le point des évolutions.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-3- Ressources Humaines - Mise en place d'une astreinte technique d'exploitation

- ✓ Il est proposé de mettre en place une astreinte technique d'exploitation le week-end.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-4- Intercommunalité - Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

- ✓ Il est proposé de désigner Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO et M. Jean-Pierre BOUCHUT en qualité de référents déontologues des élus municipaux de la commune, de manière concordante entre l'ensemble des communes du territoire de la MEL intéressées.
- ✓ Les référents déontologues sont chargés de délivrer aux élus municipaux de la commune tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local et plus généralement de toutes obligations et principes déontologiques ou de transparence qui leur sont personnellement applicables. Les référents déontologues des élus peuvent ainsi être saisis par tout élu municipal afin d'obtenir tout conseil utile au respect des obligations déontologiques qui lui incombent personnellement.
- ✓ Pour répondre à la question posée par M. D. Freté, M. le Maire interrogera la MEL sur le contrôle des demandes d'intervention du déontologue.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, N. Carlin, H. Robert, JP. Lemai).

<u>Délibération n°23-3-5- Intercommunalité - Mission de l'Emploi Lys Tourcoing – Contribution 2023</u>

- ✓ Le montant de la contribution annuelle est de 31 484.95 €.
- ✓ Le conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention de contribution pour l'année 2023.

Délibération n°23-3-6- Intercommunalité - Mission de l'Emploi Lys Tourcoing - Rapport d'activités 2022

- ✓ Mme A. HUS fait le bilan des activités de la MELT auprès de la commune qui a suivi en 2022 25 jeunes Bonduois.
- ✓ A la question de Mme L. Naessens sur le suivi des demandeurs d'emploi non identifiés par la MELT, Mme A. Hus indique qu'une réunion consacrée aux personnes relevant du RSA et les entreprises en offres d'emploi sera prochainement organisée.
- ✓ Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités.

<u>Délibération n°23-3-7- Intercommunalité - SIVU Fourrière animalière – Désignation des représentants</u>

✓ Il convient de procéder à la désignation au sein du conseil municipal du représentant titulaire et du représentant suppléant qui siégeront au comité syndical du SIVU de gestion de la Fourrière pour animaux errants.

M. Xavier BASSELET et M. Pierre DELZENNE sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix) pour siéger au sein du comité syndical du SIVU de gestion de la Fourrière pour animaux errants.

Délibération n°23-3-8- Intercommunalité - SIGAL - Rapport d'activités 2022

- M. le Maire informe les élus de la prise en charge par le SIGAL du CODA Festival le 9 septembre prochain, de l'organisation de portes ouvertes le 23 septembre et de l'installation de trois terrains de beach volley qui complète l'offre de loisirs à l'aérodrome.
- ✓ A la question de Mme Robert sur le projet de l'Arc Nord, renommé les portes des belles terres, M. le Maire indique que des réunions publiques ont été organisées dans plusieurs communes, dont les comptes-rendus sont disponibles sur le site de la MEL. Il organisera un point d'information sur celles-ci.
- ✓ Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités.

Délibération n°23-3-9- Affaires Juridiques - Actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE)

- Il convient d'actualiser les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE).
- ✓ M. le Maire précise que dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), une vingtaine de faces publicitaires ont été démontées.
- ✓ A la remarque de Mme L. Naessens sur l'état des panneaux publicitaires avenue du Général de Gaulle entre la Halle des Ours et le rond-point du Fort, M. le Maire vérifiera auprès des annonceurs leur maintien en bon état.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-10- Affaires Juridiques - Acquisition d'une parcelle 7 et 7bis rue du Bosquiel - BV 146

- ✓ Il s'agit de décider de l'acquisition d'un bien cadastré BV 146, sis au 7 et 7 bis rue du Bosquiel au prix de 115 000 euros.
- ✓ Un groupe de travail sera prochainement mis en place pour réfléchir à la transformation des cellules commerciales et le secteur de la rue du Docteur Breda toute proche.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-11- Affaires Juridiques - Cession d'une entité foncière sise 1348 à 1368 avenue du Général de Gaulle cadastrée section Bl46 à 53 - Réalisation d'une opération de construction

- ✓ Il s'agit de décider de la cession à Dubois Promotion (avec faculté de substitution), sous réserve du respect de toutes ces exigences, la propriété de l'emprise constructible de 2845 m2 (Bl 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53) au prix de 1 000 000 €.
- ✓ Une partie de cet ensemble sera conservée en espace public et du stationnement.
- ✓ A la question de Mme Robert sur le prix, M. le Maire explique qu'il s'agit d'un équilibre entre les 31 logements et un aménagement du quartier.
- ✓ A la demande de Mme Naessens, M. le Maire confirme qu'il présentera le tableau récapitulatif de nos réalisations en matière de loi SRU lorsqu'il sera arrêté par la Préfecture.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-12- Environnement - Création de micro-forêts- Convention avec l'entreprise Beeforest

- Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Bondues a souhaité faire planter une ou plusieurs microforêts naturelles, participatives et pédagogiques.
- ✓ Beeforest, soutenu par des contributeurs financiers, propose à la ville de mener un projet sur son terrain dit des Lazaristes, pavé des Bois Blancs afin d'apporter des bénéfices environnementaux, sociaux, éducatifs à ses citoyens.
- ✓ A la remarque de Mme Robert qui estime que la ville pourrait avoir encore plus d'ambition dans les plantations, M. le Maire rappelle, en autres actions, que la ville a déjà planté 7 ha à l'Aérodrome et que le bois du Bois d'Achelles, déjà protégé par un EBC, va être valorisé par ses nouveaux propriétaires.
- ✓ Mme Lepers confirme également que les agriculteurs plantent des haies en bordure des champs.
- ✓ A la remarque de Mme Naessens, M. Lepoutre confirme que la ville va entretenir le parc et ses accès.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-13- Enfance - Maison de l'enfance - Règlement de fonctionnement - Modification

- Dans le cadre de l'agrément signifié par la PMI, et des financements octroyés par la CAF, des contrôles sont effectués dans la structure. Les derniers contrôles ont fait l'objet de demandes de précisions dans le règlement de fonctionnement. Il a donc été modifié dans ce sens.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-14- Ecoles - Contrat d'association des écoles privées

- Par délibération N°22-1-15 du 24/03/2022, le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat a été fixé à
 - 922,71 € pour un enfant bonduois scolarisé en maternelle

407.85 € pour un enfant bonduois scolarisé en primaire

Les modalités de calcul du forfait sont en cours d'actualisation pour les années à venir.

Par délibération du 13 décembre 2022, un premier acompte correspondant à 50 % du montant versée en 2022 a été décidé.

Il est proposé de verser un deuxième acompte du même montant.

Le solde sera ajusté lors de la prochaine assemblée délibérante.

✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°23-3-15- Vie Associative - Association Repair Café – Subvention exceptionnelle</u>

- ✓ Il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Repair Café
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-16- Sport - Versement d'une bourse aux sportifs de haut niveau

- ✓ Il est demandé d'approuver le dispositif destiné à apporter une aide financière de 1000 € aux sportifs de haut niveau qui figurent dans les catégories élite jeune ou espoirs sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des Sports, qui sont licenciés dans un club sportif de Bondues ou qui ont leur domicile personnel à Bondues.
 - En contrepartie de l'aide apportée, le jeune sportif présentera son activité et les valeurs du sport auprès des jeunes dans les écoles.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-17- Sport - Sportif de haut niveau - Aide financière à Martin Lefevre

- Il est proposé d'accorder à M. Martin LEFEVRE une bourse de 1000 euros au titre du soutien aux sportifs de haut niveau. Il est un grand espoir de l'athlétisme en saut en hauteur. Classé 4ème au Championnat du monde des moins de 20 ans en 2022, il espère pouvoir représenter notre pays aux Jeux Olympiques de Paris en 2024 ou de Los Angeles en 2028 après avoir amélioré son record actuel de 2,15 m
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°23-3-18- Sport - Association Boxe - Subvention exceptionnelle</u>

- ✓ Il est proposé d'attribuer une subvention de 400 € à l'association « Une Boxe pour tous ».
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°23-3-19- Intercommunalité - Energie – Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP</u>

- Il est proposé d'autoriser l'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP,
- ✓ Mme Robert souhaite prendre connaissance des évolutions tarifaires de nos contrats.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-20- Intercommunalité - Acquisition de récupérateur d'eau de pluie - Participation communale

- ✓ Il est proposé d'autoriser la création d'une aide à l'achat d'une cuve neuve de récupération en eaux pluviales fixée à 50% du prix d'achat avec un montant maximum plafonné à 50 €.
- ✓ M. Lepoutre précise que la ville a déjà des cuves à eau sur ses équipements municipaux.
- ✓ Mme Robert propose d'étendre le dispositif d'aide aux entreprises et d'imposer cette clause de récupérateurs d'eau de pluie aux nouvelles constructions.
- ✓ M. le Maire confirme que la commune sera très incitative dans les prochains permis de construire.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-3-21- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-22- Finances - Créances éteintes- surendettement

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Marcq-en-Barœul, comptable de la commune, demande de prononcer l'admission en créance éteinte d'un montant qui s'élève à 733.54 €.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

Délibération n°23-3-23- Finances - Placement de fonds sur un compte à terme

- ✓ Il est proposé de procéder au placement de fonds, de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte ouvert auprès de l'État et de fixer la durée du placement à 12 mois, à compter du 01/07/2023.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : H. Robert, JP. Lemai).

A la question écrite de Mme Naessens sur des travaux complémentaires sur le tronçon restant de l'avenue du Général de Gaulle, M. le Maire indique que le plan pluriannuel d'investissement de travaux de la MEL ne le prévoit pas à ce jour mais ils sont demandés pour les prochains plans ainsi que des chantiers intermédiaires de sécurité dans cette partie de l'avenue.

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire

Le secrétaire adjoint

2.1

Pierre DELZENNE

Matthieu Descamps